



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 avril 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-05**

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 02 Pour : 15 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le quinze avril deux mil vingt et un à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du huit avril deux mil vingt et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

**Absents** : Antoine DELION (pouvoir à Cyrille GOUILLARD) et Daniel MIVELLE (pouvoir à Philippe DUBAR)

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021**

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande aux membres présents, et préalablement au vote du budget prévisionnel 2021, de se prononcer sur les taux d'imposition applicables aux taxes directes locales pour l'exercice comptable en cours.

Le conseil municipal, après délibération, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

⇒ Taxe foncier bâti	39,03 % (*) (*dont le taux départemental 2020 fixé à 22,26 %)
⇒ Taxe foncier non bâti	39,83 %

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

Le Maire